



Recherche action menée dans le cadre du projet Equal –
axe « demandeurs d’asile » intitulé :

*« Une réponse aux nouveaux besoins
de la société multiculturelle »*

MODELISATION

Lire et Ecrire
Mars 2007

Projet réalisé dans le cadre du PIC EQUAL II

Avec le soutien du FSE et de Fedasil



EQUAL

INTRODUCTION :	3
PREMIÈRE PARTIE : LE PROJET PILOTE.....	4
1.CONTEXTE :.....	4
<i>A. Des partenaires expérimentés et en réseau :</i>	4
<i>B. Les expériences passées et la connaissance du secteur:</i>	4
2.OBJECTIFS :.....	5
3.MÉTHODOLOGIE :.....	5
DEUXIÈME PARTIE : LA MODÉLISATION.....	8
1.UN MODÈLE DE PARTENARIAT :	8
<i>A. Identification des partenaires :</i>	8
<i>B. Définition de zones d'action et de coordination :</i>	11
<i>C. Mise en place d'un système de coordination et d'évaluation :</i>	13
2.UN MODÈLE D'ACTION LOCAL :	15
<i>A. Relevés des constats de départ :</i>	15
<i>B. Construction d'une offre de formation :</i>	17
<i>C. Modèle de formation :</i>	25
CONCLUSION ET PERSPECTIVES :.....	27
ANNEXES :	29
1.CARTE « INTERPRÉTATION GRAPHIQUE DU CHRONOGRAMME, PAR OPÉRATEUR ET PAR COMMUNE » – 2005.	29
2.CARTE « INTERVENTION DES PARTENAIRES ASSOCIÉS, PAR COMMUNE » – 2005.....	31

Introduction :

Le document que nous présentons ici est le résultat d'une recherche action menée sur 2 ans, entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2007. Ce projet, intitulé « *Une réponse aux nouveaux besoins de la société multiculturelle* » est co-financé par le FSE – dans le cadre du PDD Equal (Action 2) et Fedasil – l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Le projet ayant rencontré la volonté politique d'intervention sur la question de la formation en français langue étrangère et en alphabétisation, une action pilote a pu être construite, visant la mise en place d'un dispositif pilote de formation en français langue étrangère et alphabétisation, sur un territoire limité : le nord et le centre de la province du Luxembourg, et le sud du Sillon Sambre et Meuse sur la province de Namur. Lors de la construction du projet, l'écriture, à terme, d'un document reprenant notre méthodologie de travail, notre démarche, les bonnes pratiques relevées,... a également été décidée. C'est ce document que nous vous présentons ici.

Dans la première partie, nous revenons brièvement sur la recherche-action. Les principaux éléments du contexte sont repris, ainsi que les objectifs du projet. Cette première partie nous permet de resituer le lecteur par rapport à l'ensemble du projet, ce qui nous semblait nécessaire pour une bonne compréhension des modèles finaux présentés.

Dans la seconde partie, nous présentons les deux types de modèles construits sur deux années de travail grâce à une collaboration efficace entre 11 partenaires. Bien loin d'être des exemples figés recommandés, ces modèles doivent être considérés comme des constructions dynamiques desquelles le lecteur pourra s'inspirer.

Première Partie : Le projet pilote

1. Contexte :

A. Des partenaires expérimentés et en réseau :

Lire et Ecrire Wallonie, partenaire effectif, et les régionales de Lire et Ecrire Namur et Luxembourg ont une habitude du travail « en réseau ». Appartenant à une même institution et partenaires depuis de longues années, ces trois associations ont acquis des méthodes de travail facilitatrices pour leur collaboration.

Par ailleurs, sur la province de Luxembourg, les deux partenaires de référence pour le projet sont Lire et Ecrire Luxembourg et le Miroir Vagabond. Fortes d'une expérience de travail en étroite collaboration, ces deux associations mènent ensemble le travail de terrain sur leur territoire.

Sur la province de Namur, plus exactement dans le sud du sillon Sambre et Meuse et sur la localité de Gembloux, c'est Lire et Ecrire Namur qui porte et coordonne le projet. Depuis plusieurs années maintenant, Lire et Ecrire Namur occupe la fonction de coordinateur du réseau alphabétisation et français langue étrangère sur la province de Namur. Vu le nombre important - mais encore insuffisant - d'associations locales présentes sur la province, c'est d'un commun accord avec quelques associations qu'il a été décidé de confier à Lire et Ecrire cette mission. Depuis, la régionale namuroise s'applique à entretenir des contacts avec un maximum d'associations réparties sur la province. C'est dans ce contexte que le projet Equal s'est construit. A la différence des partenaires luxembourgeois, il était pertinent que sur la province de Namur, ce soient des associations locales qui réalisent l'action concrète, et ce sous la coordination de Lire et Ecrire Namur, déjà doté d'une expérience dans ce domaine et bénéficiaire d'une bonne vision du réseau alphabétisation et français langue étrangère de la province. L'action sur la province de Namur allait donc se dérouler avec 7 associations locales, déjà bien connues et partenaires de Lire et Ecrire Namur dans divers projets.

B. Les expériences passées et la connaissance du secteur:

Tant pour les partenaires luxembourgeois que namurois, le travail avec le public demandeurs d'asile n'est pas inconnu. De par le nombre important de structures d'accueil – ILA et centres d'accueil – présentes sur ces deux régions, c'est depuis plusieurs années déjà qu'une réflexion sur ce public est menée et qu'un travail avec lui est développé.

Comme exemples concrets de travaux menés autour de ce public, nous pouvons notamment citer :

- La recherche action de Lire et Ecrire en Communauté Française cofinancée par le Fonds Européen des Réfugiés, la communauté française – service de l'Education permanente et la Région Bruxelloise et intitulée « *Alphabétisation et structures d'accueil : état des lieux de l'offre et des besoins de formations de français et d'alphabétisation. Expérimentation de 4 modèles d'action pédagogiques dans les Centres d'Accueil Ouverts et les Initiatives Locales d'Accueil à Bruxelles et en Wallonie* », Lire et Ecrire, Décembre 2004.

- L'outil produit dans le cadre du Groupe de travail « interculturel » du Partenariat de développement Equal « Demandeurs d'asile » et intitulé « *Les bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile* », Lire et Ecrire en Wallonie, décembre 2003.

Comme exemples concrets d'action avec ce public, nous pouvons citer :

- L'offre de formation dans le Centre d'Accueil pour demandeurs d'asile de Florennes ;
- L'offre de formation dans le Centre d'Accueil pour demandeurs d'asile de Bovigny ;
- L'offre de formation à destination des ILA de Houffalize, Vaus-sur-Sûre et Vielsalm ;
- L'offre de formation à destination des ILA de Gembloux, La Bruyère, Assesse, Gesves, Profondeville ;
- L'offre de formation à destination des ILA de Couvin, Viroinval et Walcourt ;
- Etc.

2. Objectifs :

Le projet intitulé « Une réponse aux nouveaux besoins de la société multiculturelle » présente deux types d'objectifs ; l'un appelé « objectifs spécifiques » et l'autre « objectif final ».

Les objectifs spécifiques sont cités comme suit : « *Mettre en place un « maillage » cohérent et de qualité d'accueil et de formation (alphabétisation et apprentissage du français) pour demandeurs d'asile sur le territoire de référence. Ce dispositif sera mis en place en partenariat et sera adapté aux spécificités des situations rencontrées (durées de séjour courtes ou longues, hébergement dans une structure petite ou grande, spécificité de l'immigration en milieu (semi-)rural)* »¹.

L'objectif final du projet est de « *mettre en place un dispositif transférable qui permette de donner accès à une formation en alphabétisation et/ou apprentissage de la langue française, de qualité et de proximité, dans un délai raisonnable, à tout demandeur d'asile, qu'il soit hébergé au sein d'une initiative locale d'accueil ou dans un centre d'accueil, qu'il soit francophone, allophone, scolarisé ou infrascolarisé.* »².

Concrètement, via ces objectifs spécifiques, nous visons l'élaboration d'un dispositif pilote contribuant à la construction d'une politique intégrée d'apprentissage du français à l'attention des demandeurs d'asile, sur un territoire déterminé. Par apprentissage du français, nous entendons à la fois la formation en alphabétisation (lire - écrire - calculer) et en français pour non francophones (apprentissage prioritaire de l'oral), scolarisés ou non. A terme, chaque demandeur d'asile hébergé dans une structure d'accueil du territoire de référence doit pouvoir trouver une offre de formation en français de qualité et facile d'accès.

L'objectif final tel que cité ci-dessus suppose lui un travail d'écriture, de matérialisation du dispositif, pour en faire un outil diffusable et transférable. C'est précisément ce second objectif que nous visons via l'écriture de ce document : la modélisation d'un ensemble de pratiques de formation et de partenariat.

¹ Objectifs spécifiques tels qu'ils sont cités dans le Chronogramme du projet Equal établi avec le FSE, et repris dans la Convention établie avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

² Objectif final du projet tel qu'il est cité dans la Convention relative à l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un projet relatif à l'apprentissage du français dans le cadre du projet Equal, établie entre l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile et l'ASBL « Lire et Ecrire en Wallonie ».

3. Méthodologie :

Le projet étant défini, dès le début, comme un « projet pilote », atteindre les objectifs que nous nous étions fixés allait nécessairement impliquer l'invention de nouvelles pratiques, des phases de tests, de modifications et d'évaluation, pour finalement « modéliser » un ensemble de pratiques.

Quatre étapes peuvent être identifiées dans notre méthode de travail sur l'ensemble du projet. Ces étapes sont à quelques détails près celles également suivies pour la construction des modèles. Nous tenons néanmoins à les reprendre ici, à un niveau global, pour bien montrer la démarche générale du projet. Soulignons tout de suite que si ces étapes sont présentées de façon successive, ce n'est pas pour autant qu'elles ne s'entremêlent pas et ne se superposent pas dans le temps. Nous les présentons de façon linéaire mais la réalité du terrain est toute autre.

- L'identification du contexte, des constats et des objectifs :

Les premiers mois du projet ont été consacrés à l'identification précise du contexte. Même si nous connaissions déjà bien ce terrain, via nos expériences de travail passées, il était nécessaire d'éclaircir une série de points. Ces premiers mois nous ont également permis de lister les constats majeurs et de décliner concrètement nos objectifs. C'est à dire que si des objectifs avaient déjà été rentrés dans le cadre des appels à projet, il fallait les reprendre pour les mettre en relation avec tous ces constats et ce contexte, pour les affiner encore.

- La phase de test :

Nous l'avons déjà expliqué : ce projet constitue un projet-pilote. Il devait nécessairement laisser place à des essais, à des expériences nouvelles. C'est l'ensemble de ces démarches d'essais et d'aller-retour que nous mettons dans ces termes « phase de test ». A l'évidence, la majeure partie de notre projet a été consacrée à du travail de terrain sans cesse remis en question, modifié, adapté.

- La mise en évidence des bonnes et des « mauvaises » pratiques – ou l'évaluation :

Un troisième point essentiel dans notre méthodologie et tout à fait complémentaire à celui précité est l'évaluation. Sur l'ensemble du projet, l'évaluation a pris deux formes :

- ⇒ Des « lieux » d'évaluation des dispositifs de formation : nous avons défini plusieurs lieux d'évaluation, allant du plus général au plus particulier - autrement dit, allant du Comité de Pilotage qui rassemble les coordinations des principaux acteurs de l'action et les pouvoirs subsidiaires aux réunions d'évaluation entre opérateurs de formation et bénéficiaires de l'action. C'est dans ces lieux que les expériences étaient transmises et évaluées et que des « bonnes pratiques » étaient pointées et mises en évidence.
- ⇒ Des « moments » d'évaluation sur les actions pédagogiques : à côté de l'aspect « institutionnel » ou « organisationnel », l'aspect pédagogique prenait dans notre projet une place considérable. Des moments de réflexion et d'évaluation des pratiques pédagogiques, entre acteurs de la formation et avec les bénéficiaires de la formation devaient être organisés. Des réunions et des rencontres ont eu lieu à cet effet. L'intérêt d'une évaluation réalisée par le biais d'une personne au départ extérieure à l'action doit également être souligné ; nous pouvons témoigner de notre expérience pour ce type de démarche :

Exemple :

Lire et Ecrire Luxembourg et le Miroir Vagabond ont développé, au sein du projet, des ateliers complémentaires à la formation de type soit culturel, soit de santé mentale, qui visent à favoriser l'apprentissage du français, à faciliter l'intégration des demandeurs d'asile et à favoriser leur mieux être.

Au niveau culturel et artistique, le Miroir Vagabond a animé deux ateliers intensifs de « Parole et expression par le théâtre », un atelier « Parole et expression par les arts plastiques » et un atelier « Peinture et musique ». Lire et Ecrire a quant à lui mené un atelier d'expression orale par la technique du théâtre action.

Le Miroir Vagabond et Lire et Ecrire Luxembourg ont confié l'évaluation de l'action « Accompagnement via activités complémentaires à la formation » (groupes de parole de Lire et Ecrire et ateliers d'expression du Miroir Vagabond) à une anthropologue externe aux deux associations. Le travail de cette dernière est important car, jusqu'à présent, et alors que ce type d'initiative existait déjà, jamais le produit des ateliers et surtout ses conséquences sur les participants n'avaient fait l'objet d'un travail écrit consignait la méthode et les résultats. Le travail d'évaluation a pris la forme d'une recherche-action visant à vérifier notre hypothèse de départ selon laquelle les activités complémentaires à la formation contribuent 1) à favoriser d'apprentissage du français par les demandeurs d'asile, 2) à faciliter leur intégration ; 3) à favoriser leur mieux être.

La recherche-action est basée sur l'observation des modules et sur des discussions, sur base d'entretiens semi-directifs, avec les acteurs (formateurs « habituels » des stagiaires associés ou non aux ateliers, formateurs qui animent les groupes de parole ou les ateliers, ...) et les participants (stagiaires qui ont suivi les modules et stagiaires qui étaient en formation chez les opérateurs, qui avaient connaissance du module mais qui ne l'ont pas suivi, ...), de manière à croiser les paroles, les points de vues de toutes les personnes impliquées dans ces ateliers. Les résultats de la recherche-action seront diffusés au terme du projet Equal dans le cadre de l'action 3 Equal demandeurs d'asile. Ils se concrétiseront sur d'autres supports que l'écrit (outil interactif).

- La modélisation :

L'ultime étape majeure de notre démarche a été la modélisation. Parti d'un contexte de travail précis, avec des objectifs et des constats, de nombreuses expériences ont eu lieu, organisées par les partenaires du projet. Ces expériences ont été évaluées, repensées et adaptées pour finalement aboutir à des pratiques pertinentes, de qualité et recommandables. Ces bonnes pratiques, il nous restait encore à les mettre en forme, à les expliquer de a à z, pour les rendre utiles et applicables dans d'autres projets et sur d'autres zones.

Deuxième Partie : La modélisation

1. Un modèle de partenariat :

Par “modèle de partenariats”, nous entendons tout ce qui concerne la collaboration des partenaires au niveau global du dispositif. Un chapitre axé sur la dimension collective du projet nous semblait nécessaire. Si l'action de terrain constitue bien l'objet de notre travail, elle n'aurait été possible sans le maintien d'une réflexion collective, d'une logique globale.

A. Identification des partenaires :

Opérateurs d'alphabétisation

Au départ d'un tel projet, tous les opérateurs d'alphabétisation ou de FLE actifs sur les zones concernées sont des partenaires potentiels. C'est après « invitation » que les uns décident de s'y impliquer, les autres pas. C'est une fois que les partenaires intéressés sont identifiés que le type de collaboration à mettre en place peut-être travaillé.

Question de vocabulaire :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous souhaitons faire un bref rappel des différents types de formation proposés par les opérateurs d'alphabétisation :

*- **Alphabétisation orale et écrite** : ces termes font référence aux formations qui s'adressent à un public adulte belge ou étranger et qui leurs permettent d'atteindre les compétences de base correspondante à celle de la 6^{ème} primaire. L'alphabétisation orale s'adresse à un public non francophone alors que l'alphabétisation écrite s'adresse à un public francophone ou non.*

*- **FLE** : ce terme désigne l'apprentissage du Français Langue Etrangère pour des adultes maîtrisant convenablement l'écrit dans leur langue maternelle et qui ont le plus souvent acquis un diplôme scolaire dans leur langue d'origine.*

Dans le présent document, nous utiliserons les terminologies « FLE » et « alphabétisation », puisque les demandeurs d'asile peuvent se retrouver dans l'une ou l'autre de ces deux formations.

Dans le cadre de notre projet sur le sud du sillon Sambre et Meuse côté namurois et sur le nord et le centre de la province du Luxembourg, les partenaires étaient :

Nord – centre de la province du Luxembourg :

- Lire et Ecrire Luxembourg ;
- Le Miroir Vagabond.

Sud du sillon Sambre et Meuse, sur la province de Namur :

- Lire et Ecrire Namur ;
- Alpha Gembloux ;
- Le CIEP-alpha ;
- Le CAI ;
- Carrefour asbl ;
- SAD Dinant ;
- La Farandole ;
- Alpha Vresse sur semois.

Quelques remarques s'imposent devant cette répartition des partenaires du projet :

- *Les deux associations côté Luxembourgeois n'étaient pas les seules « intéressées par le projet », mais elles sont pratiquement les seules à développer une offre de formation en alphabétisation et/ou en FLE sur cette province. Par ailleurs, ces deux associations ont une expérience forte de plusieurs années en matière d'offre de formation sur leur province, notamment à destination du public demandeurs d'asile. Il semblait donc opportun de confier à ce binôme la double responsabilité de coordination du projet et de développement de l'action sur la province du Luxembourg, plus précisément sur la zone Nord-Centre de la province.*
- *Du côté du Namurois, les constats sont fort différents. Le réseau d'alphabétisation et de FLE sur la Province est fort développé. Pour répondre à des besoins locaux, plusieurs associations se sont constituées et offrent, sur un certain territoire, des formations en alphabétisation et en FLE. Par ailleurs, Lire et Ecrire Namur occupe depuis plusieurs années une fonction de coordination de l'offre de formation d'alphabétisation et de FLE sur la ville de Namur, et plus largement sur la Province. Dès lors, de par son rôle de coordination sur la ville, de par ses objectifs, et pour répondre à un besoin grandissant de coordination provinciale, la régionale namuroise a rapidement pris l'habitude de travailler en partenariat avec les autres associations de la Province, désireuses de s'investir dans ce type de collaboration. C'est ce mode de fonctionnement qui a été repris dans le cadre de ce projet.*
- *Lorsque c'est nécessaire, nous mettons en évidence les nuances entre ces deux organisations de partenariat. Ces différences que nous relevons sont liées aux spécificités du secteur associatif dans chacune de ces deux provinces.*

Structures d'accueil

Les abréviations et termes utilisés :

- **CAO** : Centre d'Accueil Ouvert
- **ILA** : Initiative Locale d'Accueil
- **Structure d'accueil** : recouvre tous les types de structures d'accueil, CAO et ILA confondus.

Le territoire de référence de ce projet a notamment été déterminé en fonction du nombre important de structures d'accueil s'y trouvant :

Côté Luxembourgeois :

- **5 CAO** : Bovigny (Gouvy), Melreux (Hotton), Manhay, Erezée, Rendeux.
Capacité d'accueil totale : 872 places.
- **12 ILA** :
Capacité d'accueil totale : 142 places.

Côté Namurois :

- **7 CAO** : Hastières, Ponderôme, Yvoir, Sugny, Florennes, *Natoye*³, *Oignies*⁴
Capacité d'accueil totale : 1315 places.
- **21 ILA** :
Capacité d'accueil totale : 377 places.

Instances de coordination

Les partenaires identifiés, tant du côté des opérateurs de formation que du côté de l'accueil, il restait encore à repérer clairement la ou les structures de coordination de l'action.

Selon la terminologie du FSE⁵,

Le partenaire effectif, coordonateur du projet, est **Lire et Ecrire en Wallonie**. La fonction de l'asbl est donc de coordonner l'ensemble des partenaires du projet et de les accompagner dans la gestion financière et administrative du projet.

Les partenaires associés du projet sont toutes les autres associations, opératrices d'alphabétisation. Une distinction doit ici être faite entre le Namurois et le Luxembourgeois :

- Côté Luxembourgeois, les deux opérateurs sont tous deux **coordinateurs et acteurs sur le terrain**. C'est-à-dire qu'en partenariat, ils gèrent le projet sur leur territoire, tout en y développant et en y animant les formations nécessaires.
- Côté Namurois, Lire et Ecrire Namur est la **structure coordinatrice** du projet et ne développe ni ne réalise aucune formation de terrain dans le cadre de ce projet. Par contre, l'asbl namuroise accompagne toutes les autres associations dans la construction et l'évaluation de leurs offres de formation. Ce sont donc **les sept autres associations**, opérateurs de formation, qui ont pour mission de **développer des formations, de les donner, de les évaluer**,..., avec Lire et Ecrire Namur comme accompagnateur.

Autres partenaires « pressentis »

Le projet dans lequel nous sommes ici s'étend bien au-delà de l'apprentissage proprement dit du français. Notre volonté est qu'au travers de ces formations, avec la langue française comme outil, les demandeurs d'asile puissent accéder à la connaissance de notre société et de notre culture, à la compréhension du système démocratique, et ainsi à leurs droits de citoyens. Et qu'ils soient appréhendés en tant que personnes dans leur globalité. Ainsi outillés, ils pourront participer en tant que citoyen à la vie de la Cité.

Le projet étant construit dans cette perspective « ouverte » de l'apprentissage du français, d'autres partenaires, ont été envisagés dès le départ :

³ La CAO de Natoye a ouvert ses portes en cours du projet. Il ne figurait donc pas dans les structures d'accueil cibles au départ du projet. Nous avons néanmoins pris en compte la demande de ce centre en cours de projet, et avons tenté d'y répondre.

⁴ La CAO de Oignies a ouvert ses portes en cours du projet. Il ne figurait donc pas dans les structures d'accueil cibles au départ du projet. Nous avons néanmoins pris en compte la demande de ce centre en cours de projet, et avons tenté d'y répondre.

⁵ Nous reprenons ici les termes utilisés par le Fse pour désigner les structures de coordination et les partenaires. Ces termes sont notamment visibles dans les appels à projet du FSE.

- Le théâtre du fil (France)
- Le Centre des Immigrés Namur Luxembourg (CINL)
- Le service de Promotion des Actions de Santé Mentale de la Province de Luxembourg.

Si certains partenaires sont identifiés au départ, d'autres allaient rejoindre le projet en cours :

- L'ASBL Alvéole (théâtre-action, Bastogne)
- Le Centre Exil, Bruxelles
- Madame J. Mazzocchetti, anthropologue de l'UCL

B. Définition de zones d'action et de coordination :

Une fois les partenaires du projet bien identifiés, la première action consistait en l'organisation du travail en « zones d'action ». Vu le nombre important d'opérateurs de formation impliqués dans cette action, il était nécessaire de définir des zones sur lesquelles chaque association allait avoir la responsabilité de répondre à la demande des structures d'accueil, ILA et CAO confondus.

Plusieurs critères ont été choisis pour la définition des zones d'action :

Premier critère : partir de « ce qui se fait déjà »

Tout le dispositif de formation s'est construit au départ de ce qui existait déjà en matière d'offre de formation à destination du public demandeurs d'asile, en s'appuyant et en valorisant les efforts déjà fournis. Pour chaque opérateur de formation, nous avons donc établi un relevé précis des formations déjà mises en place auxquelles des demandeurs d'asile participaient, que ce soit en interne dans l'association ou en externe, dans le CAO, dans l'ILA ou ailleurs encore.

Deuxième critère : l'accessibilité

Le critère d'accessibilité des formations proposées est capital : à terme, la bonne accessibilité des formations allait constituer un élément important pour l'évaluation du projet. Bien plus que la notion de « distance géographique », ce critère prend en considération pour un déplacement d'un point à un autre tous les moyens de transport qui s'offrent à la personne (ici, au demandeur d'asile), avec les kilomètres à parcourir, le temps du trajet et les coûts qui y sont liés.

Exemple :

Il existe en province de Luxembourg une initiative appelée « Telbus ». Il s'agit d'un service-pilote du TEC-Luxembourg fonctionnel sur quelques lignes de bus rapides du territoire ; les usagers réservent le bus aux heures qui leur conviennent, et le TEC organise le ramassage collectif en tentant de répondre au mieux aux demandes. Certaines ILA sur la province du Luxembourg ont pu faire appel à ce service pour les demandeurs d'asile hébergés dans leur structure, de manière à rendre possible et à encourager la formation.

Troisième critère : le nombre de structures d'accueil et leurs capacités

Un autre critère est le nombre de structures d'accueil présentes sur une même zone, ainsi que leurs capacités d'accueil. Ces informations sont importantes puisqu'elles fournissent une idée plus ou moins précise du nombre de demandeurs d'asile qui pourraient être intéressés par des formations d'alphabétisation ou de FLE sur une zone précise. Deux précisions doivent être mises en évidence ici :

- Les capacités d'accueil des différentes structures d'accueil pour demandeurs d'asile peuvent varier d'une ou deux places dans certaines ILA à plusieurs centaines de places dans l'un ou l'autre centre.
- Les formations développées en collaboration avec des structures d'accueil sont souvent aussi ouvertes aux demandeurs d'asile ne résidant plus dans une structure d'accueil officielle (cas des demandeurs d'asile bénéficiant de l'aide financière du CPAS).

Quatrième critère : la faisabilité

Nous entendons par « faisabilité » le rapport entre ce que l'opérateur de formation souhaite développer et assurer en matière de formation et ce qu'il peut effectivement garantir, compte tenu de ses moyens humains et financiers, de son expérience, de sa situation géographique,... En d'autres mots : c'est un équilibre entre la volonté de faire et la capacité de faire. Bien entendu, ce critère a fait l'objet de discussions ouvertes avec les partenaires concernés. Il ne s'agissait pas de « confiance » ou de « méfiance », mais plutôt de veiller à ce que chacun prenne bien en compte tous les éléments à mettre en place dans un travail d'offre de formations à destination de ce public demandeurs d'asile, très spécifique.

Cinquième critère : une pédagogie adaptée

Enfin, la mise en place d'une formation adaptée pédagogiquement au public des demandeurs d'asile était aussi un élément à prendre en compte dès la définition des zones d'action. Les offres construites doivent être adaptées à tel ou tel centre, l'un nécessitant plus un cours de FLE et l'autre de l'alphabétisation, les durées de séjours doivent être prises en compte, des entrées et sorties de la formation en cours d'année doivent pouvoir se faire,... Cet élément pédagogique doit être bien en vue lorsque la répartition du travail se fait.

Compte tenu de ces critères, une proposition a été formulée aux partenaires, avec des zones d'interrogation. Si la méthode que nous proposons pour définir des zones d'action est unique, nous allons ici distinguer le cas du Luxembourg et de Namur, pour expliciter notre démarche.

Côté Luxembourgeois, deux associations se sont investies dans le projet. Toutes deux se connaissaient très bien, avaient l'habitude de travailler ensemble et avaient beaucoup d'expériences en matière de formation avec le public demandeurs d'asile. Très rapidement, il s'est avéré opportun de laisser ces deux partenaires évoluer en binôme sur leur territoire de référence : le nord-centre de la province du Luxembourg.

Côté Namurois, la situation était toute autre. 7 partenaires ne se connaissaient que très peu et travaillaient chacun sur une zone locale. L'interconnaissance entre ces partenaires n'étaient pas spécialement développée. Il s'agissait dès lors de proposer des zones d'action pour chaque association, qui soient en accord avec le travail déjà accompli par chacun, avec leurs habitudes, tout en y incluant les nouveaux objectifs d'amélioration du dispositif de formation en lien avec le projet.

Une réunion rassemblant les différents opérateurs de formation namurois impliqués dans ce projet a eu lieu. A partir de cartes de la province et d'une proposition de Lire et Ecrire Namur, des débats sur les zones d'action de chacun ont eu lieu.

- *La carte « Interprétation graphique du chronogramme, par opérateur et par commune » montre ce que nous proposons, sur base des desiderata de chacun. On voit que des zones sont encore « à couvrir ».*
- *La carte « Intervention des partenaires associés, par commune » montre ce qui a été décidé ensemble pour toute la durée du projet.*

Les cartes sont consultables en annexe.

C. Mise en place d'un système de coordination et d'évaluation :

Premier niveau : le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du projet Equal est un lieu de coordination et d'évaluation du projet. C'est là que se fait l'état de la situation, l'état d'avancement des actions, c'est là qu'ont lieu les remises en question de l'une ou l'autre activité faite et / ou non faite et c'est là que se prennent les éventuelles réorientations du projet pour la suite. Tous les acteurs du projet y sont présents ou représentés. Ceci en gardant à l'esprit que le Comité de Pilotage est un lieu où le projet est pris dans sa globalité, ce sont les objectifs généraux du projet, sur l'ensemble du territoire couvert qui y prévalent. Le comité de Pilotage est également un des lieux où à terme, l'ensemble du projet sera évalué. Soulignons encore l'intérêt pour le Comité de Pilotage d'y inviter des représentants du secteur public, des financeurs - ici Fedasil et le Fond Social Européen. Ils peuvent ainsi suivre les évolutions du projet, comprendre des éventuelles réorientations, saisir les enjeux multiples de travail mis en place.

Second niveau : la réunion des partenaires associés

La réunion des partenaires associés rassemble tous les opérateurs d'une même zone impliqués dans le projet. Ce type de réunion se situe déjà à un échelon plus local que le comité de Pilotage. Ces réunions se font essentiellement pour répondre à un besoin des partenaires – opérateurs de formation. Ce sont, pour eux, des moments d'évaluation de leurs actions faites et / ou non faites, de questionnements et d'éventuelles réorientations de leurs démarches. C'est également dans ce type de réunion que pouvaient émerger les demandes d'encadrement spécifique et de formation.

L'expérience de ce projet nous a donné une certitude : les réunions des partenaires associés ont amené une réelle dynamique collective dans le travail. Ces réunions permettent aux opérateurs de terrain de voir où les autres en sont, quelles sont leurs difficultés, comment ils y répondent,... Ces réunions sont autant des moments de débats, de prises de décisions collectives et d'échanges de pratiques. Deux formations à destination des formateurs ont eu lieu dans le courant du projet, et ce grâce à cette espace de parole où des discussions nous ont mené à la nécessité ou à l'utilité de les organiser. Dans certaines situations, le coordinateur a effectué un encadrement ponctuel pour une action bien précise ; ici encore, ce sont ces moments d'échanges qui ont permis à des demandes d'émerger.

Par ailleurs, ces réunions sont le moment par excellence où la logique globale du projet est rappelée. Les objectifs du projet sont souvent recadrés, les difficultés partagées et les bonnes pratiques communes sont notées, l'action à venir est envisagée.

Remarque :

Dans le cadre de notre projet, si ces réunions étaient nécessaires côté Namurois (elles rassemblaient 7 associations différentes, ne se connaissant pas bien et peu habituées à évoluer dans des projets communs), elles l'ont moins été, et de manière moins formalisée en Province de Luxembourg puisque l'interconnaissance entre les deux associations partenaires préexistait : en effet, tout ou presque a pu se faire via des contacts téléphoniques, des mails et des rencontres informelles. Cet exemple montre bien que ce second niveau de coordination est nécessaire, même si les modalités pratiques de sa mise en place s'adapteront d'une situation à l'autre. C'est un « espace de rencontre et de parole » nécessaire entre opérateurs.

Troisième niveau : la réunion locale

Les réunions locales sont, comme leur nom l'indique, proches du terrain. Tout aussi nécessaire que les niveaux présentés ci-dessus, ce niveau laisse place à des réunions bilatérales ou trilatérales réunissant le coordinateur de terrain, l'opérateur de formation et la structure d'accueil bénéficiaire de l'offre de formation en construction. Elles sont organisées afin d'évaluer l'offre, d'envisager des réadaptations horaires ou autres. Ce sont des moments d'échanges entre opérateur, structure d'accueil et coordinateur. Aucune fréquence ne peut être donnée pour ces réunions locales ; le rythme dépend de la spécificité de chaque situation.

Quatrième niveau : la réunion individuelle

La réunion individuelle, ou « réunion de suivi » est une rencontre « bilatérale » et réunit un opérateur local de formation et un coordinateur. L'objectif de ces rencontres était cette fois de travailler plus en profondeur les difficultés d'une association, d'envisager les solutions possibles à des problèmes très précis,... Ces rencontres se font selon les besoins et nécessités des opérateurs. Ici encore, l'évaluation fait toujours partie de ces réunions.

2. Un modèle d'action local :

Nous appelons « modèle d'action local » l'ensemble des formations, modules de suivi, réunion de coordination,... qu'un ou plusieurs opérateurs mettent en place à destination d'une ou plusieurs structures d'accueil, sur une zone précise. Le modèle d'action local est donc l'ensemble des activités de terrain qui constitue le dispositif d'offre de formation locale, le modèle.

A. Relevés des constats de départ :

Cette approche, déjà mentionnée dans la partie « un modèle de partenariat », est à nouveau reprise ici : la construction d'une offre de formation à destination du public demandeurs d'asile part nécessairement de ce qui existe déjà, de ce qui se fait, des constats de terrain.

Identification des partenaires locaux (référence à la zone définie dans le modèle de partenariat) :

Avant la mise en place d'une offre formation, l'ensemble des partenaires locaux, avérés ou potentiels doit être connu. Les associations locales doivent se mettre au courant de ce qui se fait déjà vis à vis du public demandeurs d'asile dans leurs localités / communes. Nous insistons sur ce point parce qu'au delà des structures importantes, apparentes, d'autres initiatives plus discrètes peuvent exister et s'avérer très pertinentes. A côté du secteur associatif et de l'alphabétisation proprement dit, il y a les équipes de bénévoles, la Promotion Sociale,... Disposer d'un état des lieux précis de tous ces acteurs qui entourent le public des structures d'accueil est nécessaire. Il permettra ultérieurement d'adapter l'offre à la demande, d'éviter des actions « double emploi », d'initier de nouvelles collaborations,...

Relevé précis des structures d'accueil sur la zone

Les différentes initiatives d'alphabétisation ou de FLE sur le territoire de référence détectées, ce sont les structures d'accueil qu'il faut bien identifier. Au delà du nombre de CAO et d'ILA présents sur le territoire, ce sont les capacités d'accueil de chacune de ces structures qu'il faut connaître. La capacité d'accueil générale d'une structure est intéressante, ainsi que ses spécificités. Certains centres sont par exemple adaptés pour l'accueil de familles, d'autres pour des hommes seuls. Tout ces chiffres permettront déjà de se faire une idée de l'offre de formation à mettre en place.

Exemple :

Voici quelques chiffres ⁶ qui nous ont été utiles dans le cadre de notre projet :

⁶ Recherche-action de Lire et Ecrire en Communauté Française : « Alphabétisation et structures d'accueil : Etat des lieux de l'offre et des besoins de formation de français et d'alphabétisation. Expérimentation de modèles d'action pédagogiques dans les Centres d'Accueil Ouverts et les Initiatives Locales d'Accueil à Bruxelles et en Wallonie. », Lire et Ecrire, décembre 2004.

		Accueil des demandeurs d'asile		
Zones de référence	Luxembourg		<i>Capacité d'accueil</i>	<i>Personnes accueillies</i> ⁷
		- Centres d'accueil	872 places	834 pers.
	- Initiatives Locales d'Accueil (ILA)	142 places	121 pers.	
	Namur	- Centres d'accueil	1315 places	+/- 1100 pers ⁸
		- Initiatives Locales d'Accueil (ILA)	377 places	352 pers.
TOTAL			1692 places	+/- 2407 pers ⁸

Remarques sur le tableau :

Pour la zone de Namur, les chiffres concernant les centres d'accueil n'étaient plus aussi complet puisque depuis cette recherche-action, 3 nouveaux centres ont ouvert leurs portes : Ponderôme, Natoye et Oignies-en-Thiérache. Si le centre de Ponderôme s'est ouvert fin 2004 (novembre 2004), ceux de Oignies et Natoye se sont ouverts en 2006. Nous avons donc fait face à ces nouvelles demandes en cours de projet et avec les moyens dont nous disposions.

Etats des lieux de l'offre et de la demande d'alphabétisation / FLE

Les partenaires locaux étant identifiés, tant du côté de l'accueil que du côté des opérateurs et des partenaires potentiels pour la mise en place d'une offre de formation, il est maintenant possible de se faire une idée précise de la situation :

L'offre de formation : quelles formations sont déjà proposées aux demandeurs d'asile des différentes structures d'accueil de la zone de référence ? Dans quel volume horaire ? Comment ces formations sont-elles organisées ? Par qui ? Les réalités de chaque structure d'accueil sont-elles prises en compte ? Les critères de qualité et d'accessibilité sont-ils pris en compte ?

La demande de formation : La demande de formation en Français Langue Etrangère / alphabétisation relevée dans les structures d'accueil est-elle satisfaite ? Quelles sont les particularités pratiques de la demande (lieux, horaires, ...) ?

Une fois l'offre de formation connue, et la demande analysée, les deux situations doivent être confrontées. C'est la réponse à la question « L'offre de formation en place répond-elle à la demande des structures d'accueil ? » qui va orienter toute la suite du travail.

Cette étape nécessitera de nombreux contacts. Que ce soit pour analyser une offre ou une demande, les personnes responsables des structures visées seront les plus à même de fournir les informations recherchées.

⁷ Personnes accueillies au 30/01/2004.

⁸ Estimation.

Exemple :

En début de projet, l'ensemble des ILA de la province de Namur ont été rencontrées de façon groupée (nous avons pour ce faire bénéficié d'une organisation déjà existante et réunissant assez régulièrement les travailleurs des ILA, par zones). Ces rencontres ont été l'occasion de nous présenter, d'annoncer le projet et ses grandes étapes et de faire connaissance. Mais au delà de ça, ces rencontres nous ont permis d'annoncer l'envoi d'un questionnaire concernant l'offre de formation et la demande des ILA en cette matière. Ce questionnaire, assez précis, allait nous permettre de démarrer avec des données récentes et précises.

Relevé des difficultés

C'est dès cette première étape, de relevés des constats, qu'une attention particulière doit être donnée aux difficultés, prévisibles ou non.

Certaines difficultés sont prévisibles et se présentent à nous dès le relevé des constats. Elles sont généralement identifiables lors d'une première rencontre avec les structures d'accueil ou avec les autres partenaires dans la région. Certaines d'entre elles sont « courantes », d'autres sont liées à un cas bien particulier, une situation « unique » dans un contexte particulier.

Exemple :

*Comme **difficultés « habituelles »**, nous pouvons citer la question de l'**accessibilité des formations**, liées aux zones rurales dans lesquelles nous travaillons. C'est dès le départ que cette difficulté a été mise en évidence. L'étape des constats nous a permis d'en mesurer l'ampleur, les enjeux, et déjà d'envisager des solutions. Un autre exemple récurrent de difficulté « habituelles » est **la garde des enfants en bas âges** : en général, aucune solution concrète n'est proposée. Mais même si une solution matérielle pouvait être apportée à ces gardes d'enfants, un obstacle culturel persisterait, nécessitant un travail spécifique avec la ou les personnes concernées : certains culturels ne permettent pas ou n'envisagent pas que l'enfant soit séparé de sa mère ou qu'il soit confié à « un inconnu ».*

*Comme **difficultés « plus spécifiques ou unique »**, liées à une structure d'accueil et au contexte existant, nous pouvons citer comme exemple **un changement récent de direction**, qui a « freiné » une collaboration existante et qui a demandé dès lors de réactiver des contacts et de retravailler l'interconnaissance des partenaires.*

A côté des difficultés « prévisibles », **d'autres difficultés ne sont pas repérables d'emblée.** Nous le mettons ici en évidence, car cette information cumulée aux spécificités du public demandeurs d'asile nous oblige à rester vigilant et attentif aux éventuelles nouvelles difficultés qui s'annonceraient en cours de projet.

Exemple :

Un module de formation était systématiquement déserté par les demandeurs d'asile, alors qu'à priori, il était donné sur une plage horaire adéquate. Ce sont les réunions de coordination avec les formateurs et le personnel du centre qui ont permis de comprendre ce qu'il se passait : la formation se donnait le vendredi de 13h30 à 15h30, or tous les demandeurs d'asile bénéficiant d'un « réseau »⁹ partaient en week-end dès le vendredi midi. La plupart des personnes inscrites à la formation étaient dans cette situation.

⁹ Nous entendons par « bénéficiant d'un réseau » des personnes qui ont un réseau sur le territoire belge (de la famille ou des amis rencontrés en Belgique) et qui peuvent donc quitter le centre le week-end pour les rejoindre.

B. Construction d'une offre de formation :

Activation ou réactivation des contacts avec les structures d'accueil

Une fois les constats relevés, les manquements détectés, la demande bien cernée, il est temps de rencontrer le personnel de la structure d'accueil. Nous considérons que la qualité de ces contacts est primordiale pour la suite de la collaboration.

L'utilité de ces premiers contacts est fort diversifiée : faire connaissance si ce n'est pas encore fait, présenter l'association opératrice de formation et son action en général, son expérience et son souhait de développer une collaboration avec la structure d'accueil, repérer la personne responsable de l'offre de formation dans la structure d'accueil,... Si la ou les premières réunions de ce type peuvent rassembler plusieurs personnes et plusieurs fonctions (Direction, coordination, animation) le temps de faire connaissance, il faut rapidement **identifier une personne, membre du personnel de la structure d'accueil, responsable du projet de formation à mettre en place**. Une fois cette personne identifiée, le travail de construction de l'offre de formation va pouvoir commencer, avec une personne relais en interne, comme point d'ancrage dans le centre. Soulignons encore qu'**au delà de cette personne de contact, un soutien ou une volonté institutionnelle doit également être présente**. Si la personne de contact, même très volontaire, et le projet en général ne bénéficie d'aucun soutien institutionnel, aucun travail de bonne qualité ne pourra être fait.

Relevé des moyens :

Avant de passer aux choses concrètes, un point doit encore être éclairci : la question des moyens. La construction d'une offre de formation en FLE ou en alphabétisation de qualité nécessite des moyens non négligeables. Avant toute chose, l'association se doit d'être au clair avec les moyens dont elle dispose pour se lancer de ce projet. Nous sommes bien conscients que la question des financements d'une telle action sera envisagée avant toute autre chose. Au moment où on envisage de développer « un projet », on a souvent déjà une piste concrète de financement. Mais nous tenons néanmoins à insister sur cette clarification des moyens, au delà de la question des finances. Un travail avec des demandeurs d'asile ne convient peut-être pas à n'importe quel formateur. Si l'association dispose de moyens financiers pour assurer cette action sur un an, nous l'encourageons fortement à se construire des perspectives à long terme : « *Après une année de travail, quelle piste de financement aurons-nous ?* » une telle action mérite d'être envisagée à plus long terme, pour en assurer la pérennité. Nous vous présentons ci-dessous une liste reprenant quelques catégories de moyens :

- Moyens humains : qui est disponible, en interne, pour contribuer à l'action ? Combien de formateurs ? Un coordinateur est-il disponible ? Des bénévoles sont-ils disponibles ? Un soutien comptable sera t'il possible ?
- Moyens financiers : de quelle financement dispose l'association pour cette action ? Un ou des subside(s) ponctuel(s) ? Comment envisage t'on la pérennisation de cette action ? Des démarches plus institutionnelles ou politiques doivent-elles être entreprises complémentaires à l'action de terrain ?
- Moyens partenariaux : L'action est développée dans le cadre d'un partenariat. Quels sont les moyens que ce réseau partenarial met à ma disposition ? Quel soutien pédagogique ? Quel soutien en matière de coordination ? Quel soutien logistique ?
- Moyens pédagogiques : De quoi dispose t'on, en interne ou via le réseau, en matière d'outils pédagogiques utiles pour une telle formation ?
- Moyens institutionnels : Les centres et ILA, de par leur fonction « d'accueil », doivent mettre des moyens en jeu. Quel accueil proposent t'ils ?

→ Construction d'une offre :

Comme mentionné ci-dessus, nous considérons que la construction d'une offre de formation ne peut commencer que lorsqu'une personne de contact a été identifiée. Même si d'autres travailleurs de la structure d'accueil souhaitent rester informés des évolutions du dispositif, un membre du personnel du centre sera identifié comme relais entre l'opérateur de formation et le centre.

Nous distinguons dans cette section deux types d'offre de formation en alphabétisation et / ou en FLE : la première en dehors de la structure d'accueil, la seconde à l'intérieur. Notre hypothèse de travail était de privilégier la construction d'offres externes aux centres d'accueil. Les arguments qui soutiennent cette hypothèse sont tous repris dans l'ouvrage « *Les bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile* »¹⁰. Voici un extrait de cet ouvrage :

« L'idéal est que **le lieu de formation soit distinct du lieu de vie** sans quoi il est difficile pour le demandeur d'asile de se sortir du quotidien et de pouvoir se concentrer et s'investir dans une démarche d'apprentissage. Mais, **si le local de formation ne peut être ailleurs que sur le lieu de vie, plusieurs éléments sont à clarifier** pour favoriser l'investissement dans la formation. Par exemple, le groupe définira des règles de travail. »

Remarques :

- *Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, la situation géographique des structures d'accueil et le respect des critères de qualité nécessaire à la mise en place d'une offre de formation à destination des demandeurs d'asile constituent, ensemble, un mélange délicat d'obligations et de restrictions, avec lesquels nous devons construire et avancer.*
- *En continuité de cette première remarque, des situations intermédiaires peuvent souvent être trouvées, comme par exemple un dispositif de formation pour un centre qui se développe en partie dans la structure d'accueil, et en partie à l'extérieur.*

→ Une offre à l'extérieur de la structure d'accueil

Si la mise en place d'une offre de formation à l'extérieur d'une structure d'accueil est à privilégier, ce n'est certainement pas la plus facile à mettre en oeuvre. Les obstacles à la mise en place de telles formations sont souvent nombreux. C'est pour cette raison que dans un premier temps, la faisabilité d'une telle action doit bien être envisagée.

1. La phase de faisabilité :

- Questions de mobilité : La première question à se poser concerne la mobilité : dans quelle mesure les demandeurs d'asile peuvent-ils se déplacer pour se rendre sur un lieu de

¹⁰ « *Les bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile . A partir de nos pratiques en français pour non francophones* ». Lire et Ecrire en Wallonie, décembre 2003.

formation ? Quel temps leur faut-il, quel est le coût de ce trajet ? Qui peut prendre en charge ce coût du trajet ? Si aucun transport en commun n'est accessible, le centre d'accueil peut-il assurer ces déplacements ? Comment ? A quel rythme ?

Exemple :

Dans le cadre de notre travail, cette question de « mobilité » était primordiale. La réalité de certaines structures d'accueil en province de Namur ou du Luxembourg, c'est de ne voir passer qu'un bus le matin et un bus le soir. En dehors de ces possibilités, quasi rien n'existe. Dès lors, des solutions efficaces devaient être trouvées, tout en sachant que se déplacer en zone rurale coûte cher !

- **Question du lieu de formation :** Que peut-on trouver comme lieu de formation adéquat à l'extérieur du centre d'accueil ? Soit l'opérateur de formation peut l'organiser dans ses propres locaux, soit un autre local, adapté, devra être trouvé en décentralisation. Dans les deux cas, le lieu de la formation devra être adapté à des fins de formation, en particulier avec un public demandeurs d'asile. Nous vous renvoyons à nouveau à l'ouvrage « Les bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile ».
- **Questions liées au public :** Enfin, nous attirons l'attention sur le fait que le public demandeurs d'asile nous oblige à considérer des facteurs apparemment « anodins » à priori, mais pourtant significatifs dans le cadre de la mise en place de telles formations leur étant destinées. Par exemple,
 - la fatigue ou du stress apparent peuvent cacher des difficultés importantes en terme de santé mentale, susceptibles de provoquer un absentéisme récurrent ;
 - une procédure difficile avec de nombreux rendez-vous chez l'avocat et l'assistant social peut aussi expliquer des absences répétées ;
 - un public de femmes avec enfants nécessitera des dispositions particulières pour la prise en charge des enfants, tandis que des dispositions bien différentes seront prises pour un public majoritaire d'homme seul ;

Dans beaucoup de situations, des réponses adaptées n'existent pas telles qu'elles, au moment de la mise en place de l'offre de formation. Elles sont à trouver, à construire, avec les partenaires connus (le centre d'accueil, les autres opérateurs de formations dans les environs), les partenaires locaux moins connus (Centre culturel, bibliothèque, CPAS, autres centres de formation,...) et avec les demandeurs d'asile eux-mêmes.

Exemple :

Nous pouvons citer ici comme exemple une offre de formations sur la province du Luxembourg qui a pu se réaliser, à l'extérieur du centre, notamment grâce à une collaboration entre le Miroir Vagabond – opérateur de formation - et une bibliothèque communale qui a accepté de prêter un local à cet effet. Cette solution n'était pas toute faite au départ du projet, c'est le résultat de contacts et d'une bonne collaboration.

Le désir de proposer une nouvelle offre de formation sur la zone Manhay-Erezée est né de plusieurs constatations :

- *il n'y avait pas sur cette zone d'offre en terme de formation en FLE*
 - *il y avait une demande de la part du public cible (certains stagiaires étaient prêts à faire et faisaient régulièrement le trajet jusque Marche-en-Famenne)*
- De là, les négociations ont été entamées avec la commune d'Erezée dès l'été 2005, et ce afin de pouvoir trouver un lieu de formation sur la zone. Le souhait du Miroir Vagabond a toujours été de dispenser ses formations non pas à l'intérieur des CAO et ILA, mais bien dans les lieux « traditionnels » d'accès à la culture (bibliothèques, locaux spécifiques, ...) car, d'une part, il n'y a pas de raison de fermer ces lieux aux demandeurs d'asile (vivre une situation d'attente vis-à-vis d'un statut ne doit pas déboucher sur une situation « d'attente » en terme d'accès à la vie culturelle et sociale locale) et, d'autre part, la*

*fréquentation de ces lieux peut donner l'envie d'y revenir à des moments autres que les temps de formation.
Ainsi, les discussions avec la commune ont permis d'obtenir la mise à disposition d'un local à Erezée deux après-midi par semaine*

Le cas qui nous intéresse ici est celui où une possibilité a été trouvée à l'extérieur du centre. C'est à dire qu'un lieu de formation a été trouvé, accessible dans des délais raisonnables et pour un coût raisonnable.

Le lieu de formation étant connu, il est possible de construire une formation, avec son horaire, ses modalités pratiques,... Plus précisément, il va être possible de **tester une première configuration d'offre de formation, pour une durée déterminée.**

2. La phase de test :

Cette phase de test a donc pour but de proposer une formation pendant une période bien définie et de voir dans quelles mesures elle convient à la réalité et aux exigences du terrain. Elle sera ensuite modifiée et adaptée selon les nécessités.

Pour proposer cette formation, le terrain doit déjà bien être connu. Il ne s'agit effectivement pas de proposer « au hasard » une première offre et d'en retirer des constats. Sachant que le public demandeurs d'asile est déjà « fragilisé » par de nombreux facteurs extérieurs à la formation, il ne serait pas souhaitable de voir plusieurs phases de test se succéder, avec chaque fois des changements importants dans les horaires et les modalités pratiques. Ce premier horaire proposé doit déjà être le plus proche possible de ce qui sera, plus tard, la formule définitive retenue.

Que doit-on retrouver dans cette première offre de formation ?

- **Une pédagogie adaptée :** Le modèle pédagogique proposé dans le cadre de ce projet est de type **non scolaire, collectif**, et favorise la formation **à l'extérieur des structures d'accueil**. C'est un modèle pédagogique qui **intègre des contraintes** (celles du public demandeurs d'asile) et **s'appuie sur les ressources de chacun**, avant son entrée en formation. C'est bien **l'apprentissage** (alphabétisation et Français Langue Etrangère) que nous visons, **par la découverte et la compréhension de l'environnement de chacun**. Nous travaillons ainsi la « **participation** » de chacun, individuellement et collectivement, et favorisons **l'intégration et la participation citoyenne**.
- **Un horaire précis :** des plages horaires doivent être précisément identifiées. Nous préconisons une offre de formation d'au **minimum 6 heures par semaine**. Nous considérons en effet qu'en deçà de 6 heures, aucun apprentissage à long terme ne sera possible. Le choix des plages horaires retenues pour la formation doit se faire avec la personne de contact de la structure d'accueil. En effet, la réalité du terrain nous a souvent montré que chaque centre d'accueil a ses habitudes, ses heures de repas, ses heures de visite chez le médecin ou chez l'assistant social,... Toutes ces plages horaires déjà occupées doivent être prises en compte lors de la construction de l'horaire de formation. Le demandeur d'asile, notamment de par la précarité de son statut, a beaucoup de préoccupations ou d'urgences à prendre en compte avant une heure de formation.
- **Une communication claire :** la communication des informations concernant une offre de formation est capitale. Deux « moments » de communication sont à prendre en compte : **l'information au préalable** d'une part, « **le rappel** » d'autre part.
 - i. **L'information au préalable :**
Une information au préalable est nécessaire pour une nouvelle offre comme pour le relancement d'une offre existante. Un « coup de pub » est souvent très utile. Ce sont tout d'abord les travailleurs de la structure d'accueil qui doivent être attentifs à bien

relayer l'information. Par ailleurs, les formateurs peuvent aussi intervenir à ce niveau, via des « *modules d'accroches* ». Nous entendons par « *module d'accroche* » une rencontre ou un module de formation qui soit à la fois l'occasion de se rencontrer et de donner l'envie d'apprendre le français au public visé. C'est un moment où les formateurs pourront se présenter, présenter leurs associations et expliquer ce qui va se faire au « cours de français ». Un module d'accroche peut prendre la forme d'une rencontre ponctuelle d'une heure, d'un module intensif de formation étalé sur une semaine ou même d'un atelier d'écriture.

Voici un extrait d'une recherche qui illustre ce que peuvent être les « modules d'accroche » :

« Les ateliers « découvertes de l'écrit » ont été préparés avec pour objectif de découvrir l'écriture par la créativité, en groupe mixte : personnes analphabètes et peu alphabétisées. Il se sont étalés sur cinq séances, de trois heures maximum, pour 12 participants au plus. Le lieu, où se sont déroulés les ateliers, a été choisi avec une grande attention. C'est pourquoi, il a été privilégié un local proportionné, calme, accueillant et chaleureux.

La mise en place des ateliers s'est basée sur des situations réelles, vécues par les DA. Les supports choisis sont des supports concrets utiles à la vie quotidienne dans le centre, et en dehors que ce soit en Belgique ou dans un autre pays, tout en valorisant les compétences, acquises et nouvelles, sous différentes formes, autour du thème choisi de la correspondance. »

Exemples :

Nous pouvons citer un exemple concret de module d'accroche, réalisé par Lire et Ecrire Luxembourg et le Miroir Vagabond dans le cadre du présent projet.

Ce module d'accroche s'est déroulé en 3 séances de 6 heures, plus la séance d'accueil et a eu lieu en août 2006. Il a été co-animé par le référent pédagogique du Miroir Vagabond et une formatrice de Lire et Ecrire. Il s'agissait d'un module de FLE débutant, découpé en différentes séquences visant essentiellement l'aspect « communication orale » sur des thèmes courants (décliner son identité, faire ses courses, la santé...).

L'aspect positif de ce module fut l'attitude très active du groupe. En terme de résultats, les animateurs du CAO ont remarqué une belle progression au niveau de la communication orale, étonnante au regard de la brièveté du module. Outre ces résultats concrets, ce module a permis de motiver certains stagiaires, de leur donner cette « envie d'apprendre ».

*Pour terminer sur la question des « modules d'accroche », nous tenons à souligner qu'un **module d'accroche n'a de sens que s'il est suivi par la mise en place d'une offre de formation régulière.***

ii. **« Le rappel »**

Une communication doit être prévue systématiquement, en interne dans le centre, avant chaque module de formation. Cette communication peut aller d'un simple rappel dans les lieux de vie communs 5 minutes avant le début de la formation à un rappel général via les micros du centre. Un autre type de communication encore consiste à ce que les formateurs aillent dans les espaces privés des demandeurs d'asile pour leur rappeler que le cours commence. Pas toujours évident à faire, ce troisième type de communication s'est avéré fort utile. Le contexte d'arrivée en Belgique, la procédure

d'asile et l'hébergement parfois prolongé dans une structure d'accueil collective sont autant de facteurs déstructurant et déresponsabilisant pour le demandeur d'asile. Ceci explique en partie l'utilité de passer dans les lieux de vie, même individuels, pour rappeler aux personnes le début du cours.

- **Des moyens d'accès clairs** : Nous sommes ici dans la situation de cours qui se donnent à l'extérieur de la structure d'accueil. Vu les spécificités du public cible, considérant qu'ils ne connaissent que pas ou peu le français et sachant que tous ne sont pas habitués à sortir du centre seul « en se débrouillant », **le chemin à suivre pour accéder au local de formation doit être précisément expliqué**. Pour un trajet à pied et plus particulièrement pour l'utilisation des transports en commun, il est important qu'une personne à l'intérieur de la structure d'accueil fasse le relais, voire qu'elle fasse une première fois le trajet avec les demandeurs d'asile pour leur montrer l'itinéraire à suivre.
- **Des moyens matériels sûrs** : Dès le début de la formation, des moyens matériels précis et sûrs doivent avoir été négocié avec la ou les structures d'accueil dont les résidents sont les bénéficiaires. Tout comme le local de formation, **des moyens matériels adaptés et en suffisance sont nécessaires au bon déroulement de la formation** : cahiers et stylos, quelques éléments de décoration pour le local (cartes du monde, photos,...), un accès minimum à des ordinateurs est souvent très utile, un cahier de suivi ou de communication pour les formateurs (notamment très utile lorsque plusieurs formateurs interviennent auprès d'un même groupe).
De manière générale, nous sommes d'avis que ces moyens matériels peuvent être assurés en majeure partie par les structures d'accueil bénéficiaires. Nous sommes ici dans un modèle où les opérateurs de formation assurent la formation en français langue étrangère ou en alphabétisation. Sont compris dans ce terme « formation » le temps de préparation, le temps de formation proprement dit ainsi que toutes les évaluations, réunions de suivi et de coordination, en équipe de formateurs, avec Lire et Ecrire ou encore avec des personnes de la structure d'accueil. Les moyens logistiques et organisationnels ne sont pas inclus et doivent selon nous être pris en charge par la structure d'accueil.

« Le lieu physique doit être aménagé de manière accueillante où trouvent place des signes et repères de reconnaissance des cultures vécues par chacun (ex. : carte du monde, calendrier multiculturel, aménagement et productions des participants,...) »

Extrait de « *Les bonnes conditions d'accueil en formation des demandeurs d'asile. A partir de nos pratiques en français pour non francophones* ». Lire et Ecrire en Wallonie, décembre 2003.

Bien entendu, l'investissement des différentes parties dans la prise en charge de tous ces moyens devra être discuté au préalable. Les types de subsides soutenant l'action ou l'absence de subside seront déterminants pour fixer qui prend en charge quoi. Rappelons toutefois qu'en l'absence de subside, une offre de formation en français langue étrangère ou en alphabétisation à destination de demandeurs d'asile est « commandée » par une ou plusieurs structures d'accueil. C'est à dire qu'une ou plusieurs structures d'accueil commande un ou plusieurs modules de formation, à un prix défini à l'avance. Sont compris dans une telle commande une formation de qualité et accessible en FLE ou en alphabétisation, avec les temps de préparation nécessaires et le programme de suivi. Le matériel nécessaire aux demandeurs d'asile et les frais de transports ne sont a priori pas repris.

Tous ces éléments rassemblés, une phase de test peut donc être lancée, pour plusieurs semaines voire plusieurs mois.

3. La phase de suivi et d'évaluation :

Le plan de suivi et d'évaluation accompagne nécessairement la phase de test. C'est précisément ce plan qui permettra à l'opérateur de formation, en collaboration avec la structure d'accueil, de décider à un moment donné de stopper la phase de test pour parler désormais d'une offre de formation définitive.

Ce plan de suivi et d'évaluation se compose de plusieurs types de rencontres, allant de rencontres bilatérales à de véritables réunions d'évaluation, rassemblant les membres de différentes équipes. Si un tel plan doit être conçu préalablement par les formateurs selon les nécessités du dispositif à construire, il doit aussi être discuté avec tous les autres partenaires concernés.

Au minimum, trois lieux de rencontre doivent être construits : **le premier** réservé aux formateurs et aux éventuels autres acteurs intervenant dans le cadre de la formation sur le plan pédagogique, **le second**, étant un espace de rencontre entre l'opérateur de formation et la structure d'accueil bénéficiaire, **le troisième** étant un le lieu proprement dit d'évaluation et de suivi du projet de formation du demandeur d'asile.

- Le premier lieu est tout d'abord un espace d'évaluation interne de la qualité de la formation sur le plan pédagogique. C'est également l'endroit où les formateurs pourront échanger entre eux sur leurs difficultés, les problèmes rencontrés, les éventuels différents entre eux. Enfin, c'est ici que chaque demandeur d'asile bénéficie d'un suivi : où en est-il dans son apprentissage, qu'en est-il de sa présence, de sa motivation,...
- Le second lieu d'évaluation porte plus sur les questions organisationnelles et logistiques. C'est ici que les aspects pratiques du dispositif sont remis en question : l'horaire est-il satisfaisant ? Les différents groupes sont-ils pertinents ? L'accès au local se déroule-t'il bien ? Il est essentiel que la personne contact de la structure d'accueil soit présente à ces réunions. Le but ici est de confronter les points de vue des formateurs et du personnel d'accueil, pour améliorer le dispositif en vue d'une offre définitive de formation.
- Le troisième lieu porte sur l'évaluation de l'apprentissage de la personne. Les modalités pratiques de ce troisième lieu d'évaluation doivent être pensées et construites au cas par cas. Ces moments de suivi avec les personnes sont souvent difficile à organiser vu les réalités de vie qui sont les leurs. Néanmoins, les objectifs qui sont les nôtres d'offrir des formations pertinentes et de qualité nous obligent à imaginer et concevoir de tels moments d'échanges. Le demandeur d'asile doit être acteur de sa formation.

→ Une offre dans la structure d'accueil

Lorsque la mise en place d'une offre de formation à l'extérieur de la structure d'accueil n'est pas possible, quelle qu'en soit la raison, c'est la mise en place d'une offre de formation en interne, dans la structure d'accueil, qui doit être envisagée. Moins satisfaisante d'un point de vue qualitatif (le demandeur d'asile est maintenu dans son lieu de vie communautaire), la mise en place de formation en interne évite les questions de transports, ainsi que la recherche d'un lieu adéquat de formation. Si nous n'encourageons pas ce type de démarche à long terme, ponctuellement ou « pour se donner du temps », elle peut être pratique.

Remarque méthodologique :

Les différents points relevés pour la mise en place d'une offre de formation externe à la structure d'accueil restent d'application ; ils doivent juste être réadaptés. De manière générale, le processus à suivre pour la mise en place d'une offre de formation à l'intérieur d'une structure d'accueil est identique à celui décrit pour la mise en place d'une offre à l'externe. Seul quelques éléments pratiques ou organisationnels changent.

Pour l'identique, nous vous renvoyons donc au point précédent et nous traitons uniquement ici les points divergents :

- **Le critère de faisabilité** reste utile, bien que nettement moins significatif. Il s'agira ici de s'assurer que le centre dispose bien d'un local adapté pour une formation en FLE ou en alphabétisation. Il faut être exigeant à ce propos : local suffisamment lumineux, isolé et au calme, présence d'un tableau et d'une armoire, chauffage, ...
- **Un horaire adéquat** devra être construit, avec les partenaires. Les éventuelles autres activités du centre devront être prises en considération, pour éviter toute « concurrence » entre activités : heures de repas, de visites chez le médecin du centre, de rendez-vous chez assistants sociaux, ... Un élément est à souligner : les périodes d'occupation de la salle utilisée pour la formation d'alphabétisation / FLE devront bien être mises au clair car souvent, le lieu de formation est, à d'autres moments, un lieu d'animation pour enfants, un lieu de vie collective, ...
- **Des objectifs à court ou moyen terme** : Nous l'avons précisé dès le début, une offre de formation en interne doit être limitée dans le temps, en attendant une solution à l'extérieur du centre. Il est important que cet objectif de déplacer à terme la formation à l'extérieur du centre reste bien présent à l'esprit de chaque partenaire. Et c'est lors des réunions de suivi et d'évaluation que ces points doivent être remis à l'ordre du jour. Des pistes se sont-elles ouvertes ? Qui s'est occupé de faire des recherches ? ...

Exemple :

Nous pouvons donner ici comme exemple l'ouverture d'une salle informatique, à l'extérieur d'un centre pour demandeur d'asile. Dans un premier temps, toutes les heures de formation étaient données en interne, dans la structure d'accueil. Après environ un an, parallèlement au cours, les formateurs ont pu trouver un local et y placer des PC pour en faire une salle informatique. Ils répondaient ainsi à une double utilité : permettre aux demandeurs d'asile de sortir du centre, et leur donner accès à des PC, avec connexion internet. Les heures de formation proposées dans cette salle restent complémentaires aux heures de formation « classique », toujours données dans le centre d'accueil.

- **Une attention particulière au fait d'être en interne** : Le fait d'organiser la formation en interne, dans la structure d'accueil, suppose que les formateurs soient particulièrement attentifs aux éventuelles difficultés, demandes et absences des demandeurs d'asile. Si la formation en interne peut parfois en faciliter l'accès, elle peut aussi limiter les motivations de certains, faire passer d'autres activités du centre avant la formation en français, ... Ces éventuelles difficultés devront être relevées et débattues lors des réunions de coordination.

C. Modèle de formation :

Nous l'avons souligné d'entrée de jeu : la phase de test doit être la plus courte possible. C'est-à-dire qu'il faut se donner comme objectif de parvenir rapidement à fixer un mode d'organisation satisfaisant pour les demandeurs d'asile avant tout. C'est précisément ce mode d'organisation, une fois fixé, que nous appelons « le modèle de formation ».

Il est impératif de fixer un modèle de formation afin de travailler sur des bases solides et pensées à long terme. Ceci étant dit, il n'a jamais été question d'assimiler le modèle de formation à un dispositif figé et définitif de formation. Si nous poussons pour quitter la phase de test au profit d'un modèle de formation, cela ne signifie en rien que ce modèle ne pourra plus être modifié. Les réalités de vie des demandeurs d'asile, les flux de personnes qui entrent et quittent les centres d'accueil nous obligent à maintenir en permanence une capacité à s'adapter, à modifier l'offre de formation selon les changements du public ciblé.

Pour savoir quand passer d'une phase de test au modèle, des indicateurs sont utiles :

- La qualité : la formation proposée doit correspondre aux objectifs de qualité que l'équipe de formateurs s'est fixé ;
- La fréquentation : le taux de fréquentation au cours doit correspondre aux objectifs fixés en partenariats avec la structure d'accueil et selon la composition de ce dernier. Nous faisons remarquer ici que ce chiffre est souvent trompeur. Dans certaines situations, une fréquentation régulière de 3 demandeurs d'asile peut être un signe que le dispositif fonctionne bien ! Ce taux est intimement lié au public qui réside dans la structure d'accueil, aux nouvelles arrivées et aux départs, ... ;
- Les horaires : Les plages horaires sélectionnées doivent être adéquates par rapport à l'organisation générale de la structure d'accueil et de ses activités.

Ces points d'éclaircissement étant donnés, nous pouvons à présent nous essayer dans une définition du « **modèle de formation** » :

« Un modèle de formation de FLE et/ou d'alphabétisation est un dispositif de formation mis en place par un ensemble d'acteurs dans le cadre d'un partenariat de travail, qui répond aux besoins des demandeurs d'asile hébergés dans la ou les structures d'accueil ciblées et qui garantit une offre de formation de qualité, accessible, susceptible de s'adapter en cas de besoin et dont le demandeur d'asile est l'acteur central. Le modèle de formation de FLE et/ou d'alphabétisation est l'assemblage final de bonnes pratiques tirées d'expériences de terrain. »

Conclusion et perspectives :

Le document que nous vous présentons ici marque la fin d'un projet européen de deux ans et demi, porté par Lire et Ecrire en Wallonie, en partenariat avec Lire et Ecrire Luxembourg, le Miroir Vagabond, Lire et Ecrire Namur et 7 autres associations actives sur le namurois. Ce projet a pris la forme d'une recherche action et a trouvé son sens et son efficacité dans la construction de partenariats efficaces – aussi appelé « **le maillage** ». L'objectif final de cette action correspond au présent document : mettre en mots un ensemble de pratiques et d'expériences et parvenir à en faire émerger les meilleures, les recommandables. Ce sont ces pratiques précisément que nous avons tenté de restituer ici, dans un document que nous avons nommé « **Modélisation** ».

A nos yeux, toute la valeur de ce document réside dans son contenu. Pratiques de terrain, partenariats, coordination, évaluation, tous les facteurs clés nécessaires au bon déroulement de notre projet ont une place dans ces pages. Sans doute toute cette information vous est-elle encore restituée sous une forme brute, mais l'essentiel s'y trouve. Nous tenions néanmoins à signaler la publication prochaine d'un autre document, semblable à celui-ci de par son contenu, mais plus travaillé au niveau de sa forme, de sa mise en page. Ce travail sera l'objet d'une Action 3 Equal et devrait voir le jour aux alentours du mois de septembre 2007. L'objectif de cette Action 3 est d'assurer la diffusion des résultats et par là de rendre possible leur utilisation par un maximum d'autres personnes, confrontées à la nécessité de construire un dispositif semblable à celui que nous avons mis sur pied.

Nous pouvons affirmer au terme de ce projet que nos objectifs sont atteints, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif : des formations accessibles et de qualités ont été construites là où des manquements ont été relevés et un nombre conséquents de demandeurs d'asile a pu bénéficier d'heures de formation : quelques **478 demandeurs d'asile** ont pu suivre **2051 heures de formation de FLE ou / et d'alphabétisation**.

Pour rester sur des constats quantitatifs, il est intéressant de souligner que les chiffres comptabilisés fin 2006 ont montré que l'augmentation des heures de formations suivies par des demandeurs d'asile a nettement plus augmenté au cours de l'année 2006 qu'en 2005. Ce constat nous permet d'affirmer l'efficacité du maillage, dont les effets ont été rendu visibles environs un an après le début du projet.

Selon nous, **l'efficacité du modèle construit est directement liée à la plus-value qu'a pu nous apporter la dynamique partenariale**, présente tout au long de ce projet. Cette dynamique de travail, il a bien entendu fallu la construire, l'accompagner. C'est tout un maillage entre une pluralité de partenaires que nous avons fait vivre et qui a nous a permis d'atteindre les résultats que nous avons condensés dans ce document.

Nous le mentionnons brièvement dans le document : la mise en commun d'autant d'efforts mérite que des perspectives à long terme soient envisagées pour une telle action. Ce projet a vu le jour grâce à une subvention ponctuelle prise en charge à moitié par le FSE et pour l'autre moitié par Fedasil. A ce jour, ces deux subventions touchent à leur fin, comme prévu initialement. Des perspectives à plus long terme sont envisagées depuis maintenant un an. Des personnes réalisent des démarches à différents niveaux politiques pour faire passer cette idée que sans financement, sans coordination et sans encadrement et accompagnement des intervenants nous nous retrouverons vraisemblablement dans la situation d'avant ce projet : détricotage plus ou moins rapide du maillage mis en place, multiplications des initiatives individuelles, perte du sens global d'une action coordonnée.

Pour ne pas arriver à cette situation de détricotage du maillage, nous revendiquons des moyens structurels qui permettraient d'asseoir dans la pratique quotidienne des partenaires tout ce qu'ils ont pu mettre en place dans le cadre de ce projet. En outre, si le déblocage de tels moyens nécessite un temps de réflexion aux personnes en charge de ces matières, nous demandons la mise à disposition d'un autre fonds ponctuel qui assurerait le maintien de l'action le temps de trouver une solution financière structurelle.

Rédaction:

Bernard Forget et Huguette Vlaeminck,
Lire et Ecrire Namur asbl.

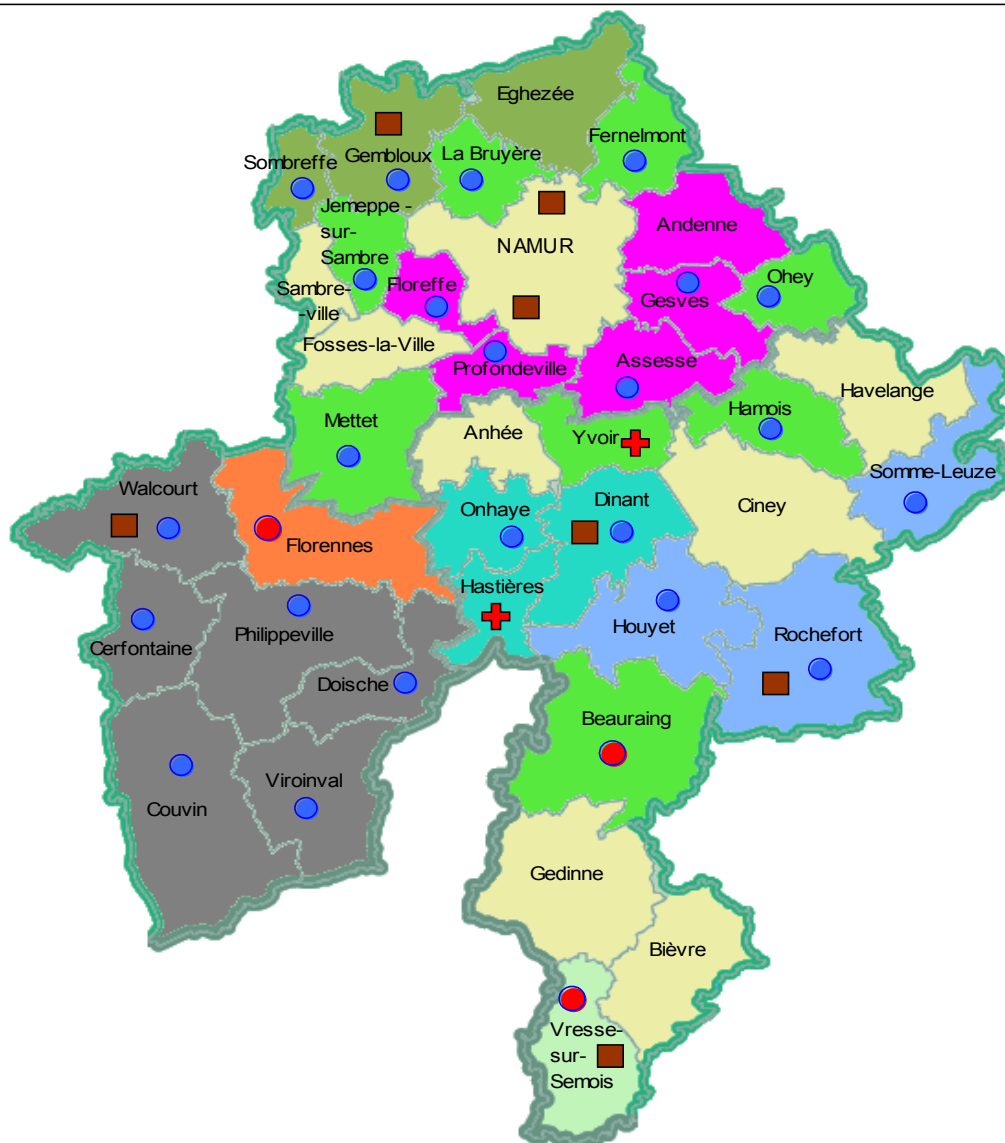
Annexes :

1. Carte « Interprétation graphique du chronogramme, par opérateur et par commune » – 2005.

Cette carte présente la situation en début de projet sur la province de Namur. Rien n'avait encore été négocié ; les zones en vert « brillant » doivent encore être prises en charge par l'un ou l'autre opérateur.

Province de Namur

Interprétation graphique du chronogramme, par opérateur et par commune



Légende:

Les structures d'accueil et les opérateurs:

- Initiatives Locales d'Accueil
- Centres d'Accueil fédéraux ouverts pour demandeurs d'asile
- + Centres d'Accueil Croix-Rouge ouverts pour demandeurs d'asile
- Opérateurs de français langue étrangère - alphabétisation

Le travail de chaque opérateur avec le public demandeurs d'asile, par commune:

- | | |
|---|--|
| CAI | La Farandole |
| CIEP | Alpha Vresse-sur-Semois |
| Alpha Gemboux | Carrefour Walcourt - couvin |
| SAD Dinant | A définir |

Réalisation : Lire et Ecrire Namur, rue des Relis Namurwés, 1- 5000 Namur. Tél.: 081/74.10.04

Contact : Bernard Forget

Réalisé avec le soutien du FSE



EQUAL



2. Carte « Intervention des partenaires associés, par commune » – 2005.

Cette carte présente la situation après négociations entre tous les partenaires. Toutes les zones « à couvrir » ont été placées sous la responsabilité d'un opérateur de formation, investi dans le projet.

Province de Namur

Intervention des partenaires associés, par commune



Légende:

Les structures d'accueil et les opérateurs:

- Initiatives Locales d'Accueil
- Centres d'Accueil fédéraux ouverts pour demandeurs d'asile
- Centres d'Accueil Croix-Rouge ouverts pour demandeurs d'asile
- Opérateurs de français langue étrangère - alphabétisation

Le travail de chaque opérateur avec le public demandeurs d'asile, par commune:

- | | |
|----------------|--|
| CAI | La Farandole |
| CIEP | Alpha Vresse-sur-Semois |
| Alpha Gembloux | Carrefour Walcourt - couvin |
| SAD Dinant | Pas d'intervention spécifique mais "prise en compte" |

Réalisation : Lire et Ecrire Namur, rue des Relis Namurw és, 1- 5000 Namur. Tél.: 081/74.10.04
 Contact : Bernard Forget

Réalisé avec le soutien du FSE



